

FLASH Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

CONSEIL SYNDICAL EXTRAORDINAIRE CAPN DU MOUVEMENT ÉLECTIONS AU BUREAU NATIONAL

SOMMAIRE

- Édito : déclaration liminaire à la CAPN du 16 avril
- Résultats du mouvement
- Postes restés vacants à l'issue de la CAPN
- Réforme du collège
- Conseil syndical extraordinaire à Lyon
- Élections au BN
- Nos retraites

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :

Danielle Kunemann

Bernard Lehalle

Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**

CCPAP : **0116S05659**

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



Vous soutenir immédiatement

Défendre vos droits

Vous protéger en cas d'accident

**PROTECTION + ACCOMPAGNEMENT
= OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION**

La bonne opération pour + de sérénité

www.autonome-solidarite.fr www.maif.fr/offreeducation



EDITORIAL**DÉCLARATION LIMINAIRE - CAPN du 16 AVRIL 2015**

Monsieur le Président, Monsieur le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'envoi anticipé du projet de mouvement, qui a permis un travail préalable, dans le strict respect de la confidentialité à laquelle nous sommes attachés.

Le SNIA IPR tient à souligner que les pratiques actuelles de gouvernance académique contribuent à bloquer certains postes, ce qui a un impact négatif sur le mouvement des titulaires, comme sur celui à venir des lauréats au concours. Plusieurs situations, pénalisantes pour nos collègues, seront présentées au cours de cette commission.

Cette CAPN est l'occasion pour le SNIA IPR, de réitérer son souhait que les modalités de gouvernance académique soient plus clairement définies pour marquer une véritable évolution positive. Le pilotage d'un groupe de travail par la DGRH en serait une condition facilitatrice, nous en demandons sa constitution.

Cette commission est importante pour les collègues, dans la mesure où les opérations de mouvement régissent des choix professionnels, parfois étroitement liés à des contraintes personnelles et familiales. Malgré le nombre important d'inspecteurs qui voient leurs demandes satisfaites, nous aurons l'occasion à plusieurs reprises au cours de cette CAPN de mettre en exergue des situations difficiles, collègues pour lesquels des solutions seront à envisager. Nous regrettions que des nominations soient bloquées en raison du manque d'anticipation de la Polynésie française.

Le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement est symptomatique du manque d'attractivité du métier : 118 postes proposés au mouvement, alors que la réalité dans les académies est de l'ordre de 200 postes à pourvoir.

Conditions inconfortables de mobilité pour les collègues titulaires, conditions difficiles également pour les entrants dans le métier, après leur réussite au concours. Autant d'indicateurs qui confirment le diagnostic, adressé à madame la Ministre, d'un processus continu de dégradation des conditions de travail du corps des IA IPR, nécessitant des réponses à la hauteur des enjeux.

Nous exprimons le souhait que le climat constructif qui a présidé aux échanges au sein de la mission métier, portant sur l'écriture de la nouvelle circulaire sur les missions, où nombre de nos propositions ont reçu un écho favorable, soit étendu à nos demandes catégorielles toujours en attente de réponse de Madame la ministre et de son cabinet.

Nous vous remercions de votre attention, des réponses que vous apporterez à nos requêtes, en prenant en compte les modifications au projet de mouvement que nous formulerais lors de cette matinée.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME

CAPN DU 16 AVRIL**RÉSULTATS DU MOUVEMENT**

Discipline	Civ.	Nom	Prénom	Affectation actuelle	Nouvelle affectation
ANGLAIS	Mme	GARCIA	Christine	TOULOUSE	NICE
	M.	MAILLOT	Eric	RENNES	LA RÉUNION
	Mme	VALENTIN-FOUCARD	Michèle	ROUEN	NANCY-METZ
BIOTECHNOLOGIES GÉNIE BIOLOGIQUE	M.	GARNIER	Philippe	POITIERS	TOULOUSE
ÉCONOMIE GESTION	M	LAGEDAMON	David	NANTES	NOUVELLE CALÉDONIE
ÉDUCATION MUSICALE	Mme	TERRY	Dominique	NANCY-METZ	LYON
EPS	M.	CARPENTIER	Christophe	NANTES	LILLE
	Mouvement partiel. En attente de décision pour le poste de Polynésie Française				
ESPAGNOL	Mme	GARCES	Marie Thérèse	MONTPELLIER	TOULOUSE
	M.	HERNANDEZ	Yannick	RENNES	MONTPELLIER
ÉTABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE	Mme	BLAKELY	Michelle	GUYANE	BORDEAUX
	M.	BLASCO	Frédéric	DAASEN MOSELLE	MONTPELLIER
	Mme	DRIANCOURT	Vassiliki	ORLÉANS TOURS	PARIS
	Mme	FANTHOU	Marie Claude	CRÉTEIL	BORDEAUX
	Mme	FOUACE	Sophie	PARIS	AIX MARSEILLE

ÉTABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE	M.	FOURNET	Olivier	BORDEAUX	TOULOUSE
	Mme	GUGGIARI	Véronique	LIMOGES	ORLÉANS TOURS
	M.	KARAS	Dominique	BORDEAUX	AIX-MARSEILLE
	M.	OCTOR	Raymond	AIX-MARSEILLE	MAYOTTE
	M.	ROQUES	Pierre	CORSE	TOULOUSE
	M.	SANZ	Michel	CNED TOULOUSE	GUADELOUPE
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	M.	JACONO	Guillaume	ROUEN	BORDEAUX
	Mme	MÉJEAN	Isabelle	BORDEAUX	AIX MARSEILLE
	M.	PUIGVENTOS	Thierry	AMIENS	ROUEN
	M.	REUZE	Gaël	NANTES	RENNES
	M.	SOUTENET	Laurent	TOULOUSE	LIMOGES
	M.	VERGEZ	Fabien	NANTES	TOULOUSE
LETTRES	M.	GUERPILLON	Alain	NICE	AIX-MARSEILLE
	M.	HEBERT	Sébastien	LILLE	NICE
	M.	PAYELLE - GAMBIER	Olivier	ORLÉANS TOURS	VERSAILLES
	Mme	PESLHERBE-LIGNEAU	Anne Marie	VERSAILLES	ORLÉANS TOURS
	Mouvement partiel. En attente de décision pour le poste de Polynésie Française				
MATHEMATIQUES	Mme	BONTEMPS PAGES	Thérèse	DIJON	AIX-MARSEILLE
	M.	COURTIN	Patrick	MAYOTTE	RÉUNION
	Mme	FAUCHON	Magali	CRÉTEIL	AIX MARSEILLE

MATHEMATIQUES	M.	JANVIER	Philippe	LA RÉUNION	BORDEAUX
	M.	MAURAU	Etienne	ROUEN	LYON
	Mme	PEYRON	Laurence	AIX-MARSEILLE	PARIS
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Mme	LEVY	Josiane	CLERMONT	LIMOGES
	M.	ROYER	Jacques	CAEN	NANTES
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BELAROUCI	Lhassen	CRÉTEIL	GRENOBLE
	M.	BICEP	Alex	GUADELOUPE	GUYANE
	Mme	DRU	Isabelle	BORDEAUX	DIJON
	M.	DUBOIS	Charles	POLYNÉSIE	LILLE
	M.	GAREL	Jean Michel	LILLE	LYON
	M.	LASSON	Christophe	AMIENS	LILLE
	M.	LAURENT	Christian	ORLÉANS TOURS	MONTPELLIER
	M.	LEFEBVRE	Philippe	DIJON	NOUVELLE CALÉDONIE
	M.	PARRIAT	Yves	ORLÉANS TOURS	NANCY METZ
	Mouvement partiel. En attente de décision pour le poste de Polynésie Française				
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	M.	BAUDEVIN	Patrice	VERSAILLES	PARIS
	M.	BELLAMY	Jean Marc	LILLE	ROUEN
	M.	RODES	Jean François	ORLÉANS TOURS	VERSAILLES
	Mme	VERSCHAEVE	Séverine	AMIENS	POITIERS

La CAPN du 16 avril a examiné 124 demandes concernant 98 titulaires, 19 stagiaires, et 7 détachés, avec comme motif essentiel, le rapprochement familial (58%). Les 80 postes au concours ont tous été pourvus dans d'excellentes conditions, plus de 13/20 pour les derniers reçus. Dans la perspective des prochaines phases du mouvement, les commissaires paritaires du SNIA-IPR restent très attentifs à la situation de plusieurs collègues.

Voici la liste des postes susceptibles d'être vacants qui ont été proposés aux collègues lauréats du concours 2015. Transmission des vœux pour le 10 mai, modification possible jusqu'au 22 mai. Affectation à la CAPN du jeudi 4 juin.

DISCIPLINE	ACADEMIE
ALLEMAND	DIJON, POITIERS
ANGLAIS	AMIENS, CAEN, CRÉTEIL, DIJON, LILLE, LYON, NICE, ORLÉANS-TOURS, POITIERS, RENNES, LA RÉUNION, ROUEN (2 postes), TOULOUSE (2 postes)
ARTS PLASTIQUES	GRENOBLE, MARTINIQUE, POITIERS
BIOTECHNOLOGIES - GÉNIE BIOLOGIQUE	POITIERS
ÉCONOMIE GESTION	NANTES (2 postes), RENNES, STRASBOURG
ÉDUCATION MUSICALE	NANCY-METZ, POITIERS
EPS	AMIENS, LIMOGES, NANTES, RENNES, ROUEN, VERSAILLES
ESPAGNOL	DIJON, GUADELOUPE, LIMOGES, MONTPELLIER, RENNES (2 postes), RÉUNION
ÉTABLISSEMENT VIE SCOLAIRE	BESANÇON, CORSE, CRÉTEIL, GRENOBLE, GUYANE, LIMOGES, NANTES, ORLÉANS-TOURS, ROUEN, VERSAILLES
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	AMIENS (2 postes), NANCY-METZ, NANTES (2 postes), ROUEN, STRASBOURG
LETTRES	CRÉTEIL (2 postes), DIJON, GRENOBLE (2 postes), GUYANE, LILLE, MAYOTTE, MONTPELLIER (2 postes), LA RÉUNION, ROUEN, VERSAILLES
MATHÉMATIQUES	AIX-MARSEILLE, BESANÇON, CAEN, CRÉTEIL (3 postes), DIJON, GRENOBLE, GUYANE, LYON, MAYOTTE, NANCY-METZ, REIMS (2 postes), ROUEN, VERSAILLES
PHILOSOPHIE	NANTES
PHYSIQUE-CHIMIE	AMIENS, CAEN, CLERMONT-FERRAND (2 postes), LILLE
SCIENCES MÉDICO-SOCIALES	POITIERS
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	AMIENS (2 postes), BORDEAUX, CRÉTEIL (3 postes), GUADELOUPE, ORLÉANS-TOURS (2 postes), REIMS, VERSAILLES (2 postes)
STI - ARTS APPLIQUES	BORDEAUX
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	AMIENS, LILLE, LYON, NANCY-METZ, ORLÉANS-TOURS, TOULOUSE

LA REFORME DU COLLÈGE : UNE REFORME POUR TOUS

Si les grandes lignes de la réforme du collège sont fixées depuis la loi d'orientation de 2013, les consultations auxquelles le SNIA IPR a été convié au cours de deux réunions organisées les 19 mars et 2 avril ont permis un large échange de vues.

L'UNSA Éducation mène un combat depuis plusieurs mois pour une réforme pensée pour tous les élèves et en premier lieu, les plus fragiles. Notre adhésion exigeante s'est marquée à tout moment : Conseil Supérieur de l'Éducation, concertations sur le Socle, concertations avec le Conseil National des Programmes, rencontres avec la DGESCO et le Conseil National de l'Évaluation.

Les changements essentiels par rapport au collège Haby (loi de 1975), portent sur trois principes :

- Le même horaire pour tous les élèves
- La diversification pédagogique
- Des moyens supplémentaires pour les disciplines

L'horaire hebdomadaire est de 26 heures pour toutes les classes :

- 23 heures + 3 heures (enseignements complémentaires sous forme d'accompagnement personnalisé) en classe de 6°,
- 22 h + 4h (consacrées aux enseignements complémentaires sous forme d'une heure d'accompagnement personnalisé et de 3 heures d'enseignements pratiques interdisciplinaires) au cycle 4 (5°, 4°, 3°).

La diversification pédagogique porte sur l'accompagnement, le travail interdisciplinaire et en projets (EPI). Ces enseignements sont inclus dans l'horaire disciplinaire, ce qui permet une plus grande souplesse.

Des moyens supplémentaires pour toutes les disciplines afin de travailler en petits groupes et de façon collégiale. Ceci est permis par la différenciation des horaires élèves et des horaires professeurs. Le total horaire hebdomadaire des élèves pour les 4 niveaux est de 104 heures (26hx4), alors que l'horaire professeur est de 116h. Cette adjonction de 12 h est permise par l'investissement ministériel dit 'des 4 000 postes'.

Si le SNIA-IPR affirme son adhésion aux grands principes définis dans les documents préparatoires pour lesquels notre expertise est requise, il apparaît nécessaire de veiller à ce que les conditions soient réunies pour que l'information des équipes pédagogiques et des équipes de direction, la formation des personnels et l'accompagnement de l'autonomie des établissements avec les principaux de collège, et la prise en compte dans les actes d'inspection individuelle des futurs EPI, puissent être permis par une attention tant logistique que des moyens arrêtés.

En revanche, nous dénonçons le calendrier beaucoup trop contraint de la remontée des avis et propositions sur les nouveaux programmes. Concomitamment à l'accompagnement des professeurs dans cette phase de consultation, les IA-IPR devront formuler leurs avis et propositions, qui feront l'objet d'une synthèse académique pour le 22 mai. Ce calendrier est démentiel sachant que les collègues sont par ailleurs pleinement mobilisés par l'inspection des stagiaires et la formalisation des avis pour leur titularisation.

La charge de travail induite par cette réforme et ses conséquences pour les corps d'inspection seront également mesurées à l'aune de la prochaine circulaire sur les missions, à paraître avant l'automne 2015. Nous avons déjà eu trois réunions de travail ; une réunion conclusive prévue en juin actera le texte définitif qui a pu inclure l'essentiel de nos revendications pédagogiques (cf. rubrique agenda social du site SNIA-IPR). Lors de ces réunions, le SNIA-IPR a fait observer que la priorité donnée au pilotage pédagogique nécessitait un rééquilibrage de la charge de travail des inspecteurs afin d'éviter l'empilement des missions transversales qui obère considérablement le temps consacré aux missions essentielles.

CONSEIL SYNDICAL EXTRAORDINAIRE SNIA-IPR 26 ET 27 MARS 2015
LYCÉE DES MÉTIERS FRANÇOIS RABELAIS - DARDILLY

Jeudi 26 mars

➤ **Ouverture du Conseil syndical : Roger Keime**

Roger Keime remercie les présents et les collègues qui ont organisé l'accueil dans ce lycée hôtelier, le plus important de France par son nombre d'élèves et d'apprentis (1100) et ayant reçu de nombreux prix. L'établissement a également accueilli au mois de février la finale du concours « un des meilleurs ouvriers de France » dans la catégorie cuisine gastronomique.

Pourquoi ce CS extraordinaire ?

- D'une part, pour remercier les DA du remarquable travail qu'ils ont accompli pour mobiliser les collègues lors des élections professionnelles. Le résultat montre que nous sommes un corps très représentatif et très représenté. D'autre part, pour organiser les élections internes au SNIA-IPR. Le bureau national propose d'élargir le BN à 12 membres, ce qui nécessite une modification des statuts et du règlement intérieur, d'où l'obligation de réunir un Conseil Syndical extraordinaire en amont des élections pour valider ces décisions.
- Roger Keime rappelle les résultats des élections professionnelles du 4 décembre : nous avons obtenu 4 titulaires et 4 suppléants à la CAPN, confortant ainsi notre rôle primordial dans la gestion de la carrière des collègues.
- Il rappelle l'audience auprès de Madame Najat Valaud-Belkacem qui a eu lieu début mars. La ministre a été à l'écoute des IA-IPR sur leur rôle pédagogique. Pour ce qui concerne le catégoriel, elle nous a demandé de lui communiquer un argumentaire précis qui lui a été adressé par courrier le 12 mars 2015. Le compte-rendu de cette audience et le courrier sont en ligne à la rubrique « agenda social » du site.
- Roger Keime souligne que les négociations piétinent actuellement au GT10 : plusieurs réunions ont eu lieu mais les changements successifs de ministres n'ont pas facilité l'avancement des travaux. La réunion du 02 avril prochain devrait permettre de finaliser la circulaire sur les missions des IA-IPR et d'aborder enfin les discussions sur les plans indiciaires et indemnités.
- Au suivi de la formation initiale, qui est déjà une charge lourde, s'ajoutent l'information et la formation sur le nouveau collège. Il est à noter que c'est la première fois que le SNIA-IPR UNSA est invité à une réunion sur une réforme avant que celle-ci n'ait lieu.
- Le nombre de syndiqués est au même niveau que l'an dernier. La liste stabilisée des adhérents est à jour et figure sur le site, les DA peuvent y avoir accès. L'attestation fiscale est téléchargeable sur le site, qui est géré de façon remarquable par J-P Pujol. L'arrivée de nouveaux DA est saluée. L'adhésion des stagiaires est valide pour la fin de cette année scolaire et la suivante. Bernard Lehalle demande aux DA de compléter les adresses des stagiaires mais de ne pas créer leur fiche pour éviter des doublons ; il va les créer lui-même.
- La CAPN des titulaires se tiendra le 16 avril. Les stagiaires seront nommés à la CAPN du 4 juin, un dernier ajustement du mouvement aura lieu le 9 juillet.
- Répondant à plusieurs témoignages de collègues faisant état lors des CAPAs de l'agressivité, voire du manque de respect, de commissaires paritaires à l'égard de la fonction d'IA-IPR, Roger Keime conseille aux DA de l'alerter pour qu'il puisse prendre contact directement avec le Recteur des académies concernées.

➤ **Réunion des commissions de travail**

- A. Groupe de travail pédagogique :
- B. Groupe de travail «missions et carrières»

Vendredi 27 mars

➤ **Restitution des groupes de travail** : le rapporteur de chaque groupe fait état des points principaux soulevés pendant la séance de travail du 26 mars.

Le document proposé par le groupe pédagogique constitue une base de réflexion et une ressource précieuse pour les prochaines réunions, notamment celles relatives à la réforme du collège auxquelles la DGESCO convie le SNIA-IPR.

A) Le groupe «missions et carrières» :

Le travail s'est fondé d'une part sur les termes de la lettre envoyée à la Ministre qui présente notre analyse d'un processus continu de dévalorisation du corps des IA-IPR et d'autre part sur les « remontées du terrain » sur le ressenti des collègues faites par les DA présents dans le groupe.

Dans un premier temps, les membres du BN ont rappelé les points essentiels du courrier portant :

- sur l'effet négatif du décret du 5 janvier 2012 sur la gouvernance des académies qui a dans de nombreuses académies occasionné une fragilisation du positionnement des IA-IPR et les a éloigné du premier cercle de décisions du pilotage pédagogique ;
- sur notre attention vigilante à l'écriture de la nouvelle circulaire qui devra affirmer comme missions « cœur de métier » le pilotage pédagogique dont l'évaluation des enseignants et des enseignements. Il en est de même pour la réaffirmation du rôle des IA-IPR dans les opérations de gestion des personnels et dans la prise en compte des missions nationales (concours, rénovation des programmes et des diplômes, ...) ;
- sur notre demande réitérée de la création d'un échelon spécial BBis pour tous les IA-IPR, en étape intermédiaire à la HEC et dans une mesure transitoire, l'application d'un contingent d'au minimum 60 inspecteurs bénéficiant de l'accès à la Hors échelle BBis pour l'année 2015 ;
- sur notre demande répétée d'une revalorisation substantielle de l'ICA dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Lors des échanges, les DA de plusieurs académies illustrent sur le terrain l'affaiblissement du lien hiérarchique direct des IA-IPR avec le recteur. La nouvelle gouvernance a eu pour effet de créer des fonctions nouvelles de conseillers de recteur qui sont créées par le blocage des supports pédagogiques des collègues qui les occupent. Parmi eux on trouve fréquemment les fonctions de DAP, de DAFPE ou de DAVS. Cette situation nuit au pilotage des disciplines ; elle entraîne un surcroit de travail conséquent pour les IA-IPR des disciplines amoindries par l'utilisation des supports et elle fragilise le fonctionnement du collège notamment dans le cadre de la répartition des dossiers transversaux.

Les DA mettent en avant la lassitude des collègues dont la charge de travail est sans cesse alourdie par les dossiers transversaux. Ils décrivent des collègues au bord de l'épuisement professionnel qui se sentent déconsidérés et non reconnus par l'institution. Ce constat unanime d'une colère sourde qui monte dans les académies confèrera au SNIA-IPR la responsabilité de définir pour la rentrée les modalités d'une action syndicale forte si les arbitrages demandés à la Ministre ne nous étaient pas favorables.

B) Le groupe « pédagogique » a examiné le projet réforme des collèges et a établi la position du SNIA-IPR sur les principaux points novateurs. Il a eu de riches échanges qui permettront de nourrir la réflexion syndicale sur ce qui est au cœur de notre métier. Le temps principal a porté sur la transformation du collège à la rentrée 2016 pour laquelle nous ne manquerons pas d'être fort sollicités, tant en amont dès l'automne 2015 que lors de la mise en place.

D'ores et déjà, les inspecteurs présents affirment leur adhésion aux grands principes définis dans les documents préparatoires pour lesquels notre expertise est requise - concertation des syndicats élus des corps d'encadrement du 19 mars et 2 avril - : les compte rendus sont sur le site.

Il apparaît nécessaire de veiller à ce que les conditions soient réunies pour que l'amont (l'information des équipes pédagogiques et des équipes de direction), la formation des personnels et l'accompagnement de l'autonomie des établissements avec les principaux de collège, et la prise en compte dans les actes d'inspection individuelle des futurs EPI, puissent être permis par une attention tant logistique que des moyens arrêtés (frais de déplacement abondés, rétribution de la formation en ESPE, création d'emplois d'IA-IPR).

Les rapporteurs, Myriam Gaujoux - commissaire paritaire à la CAPN - et Pascal François - D.A. de Créteil - élaborent le compte rendu qui a été présenté et discuté en plénière le matin du 27 mars.

➤ **Évolution du règlement intérieur et des statuts :**

Des évolutions liées à l'adhésion du SNIA-IPR à l'UNSA et l'élargissement du BN à 12 membres nécessitent le "toilettage" des statuts et du règlement intérieur. Bernard Lehalle les projette et les modifications sont portées collégialement.

Le SNIA-IPR est un syndicat et non une Amicale ou association ; conformément à la terminologie en vigueur, la dénomination de 'Président' devient 'Secrétaire Général'.

Le prochain BN sera constitué des 12 membres, 10 issus du vote, 1 représentant des retraités désigné par le BN parmi les volontaires, un représentant des stagiaires désigné par ses pairs.

**Les statuts sont adoptés à l'unanimité
Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

➤ **Organisation des élections du prochain BN**

Le BN sera renouvelé ; un appel à candidature se fera entre le 11 et le 22 mai 2015.

Le vote des adhérents à jour de leur cotisation se fera par voie télématique entre le 27 mai à 8h00 et le 4 juin 12h.

Le prochain conseil syndical se tiendra le 7 octobre 2015 à Paris.

➤ **Conclusion**

Roger Keime souligne que la parité dans les candidatures au BN serait souhaitable. Il remercie les participants pour la qualité des débats.

Les éléments développés par la commission « missions et carrières » seront fort utiles pour permettre aux BN (actuel et futur) de densifier leur argumentation pour les réunions de l'agenda social et définir les actions à mettre en place dans les académies et au niveau national si les négociations n'apportent pas les améliorations attendues dans le déroulement de carrière des IA-IPR. De même, les éclairages apportés par la commission pédagogique, notamment sur le collège, pourront être repris lors des consultations des corps d'encadrement à venir avec le cabinet de la ministre et la DGESCO.

Roger Keime demande aux DA de rester mobilisés et de communiquer avec les adhérents à partir des informations du BN et de réserver le meilleur accueil aux lauréats du concours.

Elections au Bureau National du SNIA-IPR

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du SNIA-IPR, le Bureau National doit être renouvelé tous les 3 ans. Un appel à candidature sera envoyé par voie télématique le 11 mai à tous les adhérents à jour de leur cotisation. Les candidats devront adresser leur déclaration de candidature comportant leur profession de foi, téléchargeable sur le site du SNIA-IPR à la rubrique « Élections », à **Bernard LEHALLE, par courriel : bernard.lehalle@orange.fr avant le 22 mai 18 heures, délai de rigueur.**

Le vote se fera par voie télématique entre le 27 mai à 8h00 et le 4 juin 12h, la procédure sera identique à celle de 2012 :

1. Il faudra se connecter **avec le nouvel identifiant 2015, envoyé par mél le 14 mars 2015,**
2. Il faudra aller dans la rubrique "**Élection bureau**", puis cliquer sur le lien **vote bureau**,
3. Les votants pourront cocher entre 0 et 10 candidats mais ne pourront voter qu'une seule fois.

Au moins trois sièges sont vacants, l'un par création (cf. conseil syndical de Lyon) et deux par départ à la retraite.

**Déclaration de candidature
au Bureau National du SNIA-IPR**

Je soussigné(e) -----, IA-IPR de ----- dans l'académie de ----- et adhérent du SNIA-IPR à jour de ma cotisation, déclare être candidat au Bureau national du SNIA-IPR. Je m'engage, en cas d'élection, à participer régulièrement aux réunions du BN et à m'investir dans les différentes tâches assignées aux membres du Bureau National, en conformité avec le statut et le règlement intérieur du SNIA-IPR.

Nota : Les réunions du BN ont lieu à Paris une dizaine de fois par an, les absences en académie sont couvertes par une autorisation d'absence à titre syndical.

Profession de foi de (prénom, nom)

A -----, le --- ----- 2015

Signature électronique

Prénom Nom

ADRESSER CETTE FICHE à Bernard LEHALLE, vice-président du SNIA-IPR, par courriel bernard.lehalle@orange.fr avant le 22 mai, délai de rigueur

NOS RETRAITES

La demande d'admission à la retraite nécessite un acte volontaire du fonctionnaire. Les délais de dépôt des demandes croissent et diffèrent d'une académie à l'autre. Il convient donc de se renseigner auprès du service rectoral concerné...un texte national est généralement publié au BO dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire.

A réception du dossier de demande de pension (**formulaire EPR 10**), l'administration adresse un arrêté de radiation des cadres ; le fonctionnaire a droit à un délai de 2 mois après réception de cet arrêté pour revenir sur sa décision.

D'une manière générale, dans la fonction publique, les demandes de mise à la retraite doivent être déposées au moins 6 mois avant la date de départ.

L'âge légal appelé aussi 'AOD' (âge d'ouverture des droits) est celui où un assuré est en droit de demander sa retraite. Il est fixé entre 60 et 62 ans, selon l'année de naissance, mais on ne peut percevoir une **retraite à taux plein**, que si l'on a atteint la durée de cotisation nécessaire au moment du départ (cf. tableau)

ANNÉE DE NAISSANCE	AGE DE DÉPART	NOMBRE DE TRIMESTRES COTISÉS
AVANT LE 1° JUILLET 1951	60 ANS	163
APRÈS LE 1° JUILLET 1951	60 ANS+ 4 MOIS	163
1° JANVIER 1952	60 ANS+ 9 MOIS	164
1° JANVIER 1953	61 ANS+ 2 MOIS	165
1° JANVIER 1954	61 ANS+ 7 MOIS	165
1° JANVIER 1955 et suivantes	62 ANS	166

Le calcul : pour vous aider, deux simulateurs sont fiables : www.pensions.bercy.gouv.fr et www.simuretraites.finances.gouv.fr. Pour calculer votre pension de retraite, trois étapes :

- Calculez d'abord le nombre de **trimestres** liquidables acquis = N
- Vous divisez le nombre obtenu par le nombre de trimestres nécessaires l'année d'ouverture des droits (DSB) et vous multipliez par 75% (taux plein).
- Vous multipliez le résultat obtenu par le montant de votre *dernier* traitement indiciaire brut mensuel (TIB), soit la formule : **Pension = (N/DSBx75%) x TIB**

Exemple : $(165/165 \times 75\%) \times 4898,85\text{€} = 3674,14\text{€}$ à l'indice brut 1058.

La surcote et la décote : la majoration appliquée au montant du taux de pension d'un assuré qui continue à travailler après l'âge légal de départ et qui totalise la durée d'assurance requise pour bénéficier du taux plein est de 1,25% par trimestre supplémentaire.

À partir de 2015, la décote par trimestre manquant est également de 1,25% par trimestre.

Aucune décote n'est appliquée si vous avez atteint la **limite d'âge**, ni aux pensions de réversion lorsque le fonctionnaire décède avant la liquidation de sa pension.

COMMUNIQUE DE PRESSE UNSA : 1^{er} mai, un bilan mitigé.

L'UNSA s'est engagée pour que le syndicalisme français fasse l'effort de surmonter ses divisions en se rassemblant symboliquement ce 1^{er} mai 2015, journée de solidarité internationale entre les travailleurs.

La démarche de l'UNSA était volontariste et loyale, fondée sur la conscience du grave danger que la montée du populisme extrémiste et de l'intolérance font peser sur la démocratie dans notre pays.
(...)

Le syndicalisme français a été en partie incapable de tenir une cohérence nationale et de se transcender pour se sortir des enfermements idéologiques.

Ce constat renforce la conviction de l'UNSA que le syndicalisme français a un besoin urgent de rénovation et d'oxygénation.

CARNET

Nous avons appris la disparition en début d'année de deux de nos collègues retraités :

- Guy LANCELOT, IA-IPR Histoire-Géographie à Versailles puis à La Réunion où il avait été le délégué du SNIA-IPR, avant de rejoindre l'AEFE
- Jean PUZO, qui avait été IA-IPR de maths à Rouen jusqu'à sa retraite en 2000

Le SNIA IPR présente ses très sincères condoléances à leurs familles.

ANNONCE POUR LE N° 80 DU FLASH

Le prochain numéro à paraître en juillet donnera la composition du nouveau BN 2015-2018. Il précisera les affectations des 80 lauréats du concours 2015, vus à l'ESEN le 20 mai au soir, ainsi que la liste des collègues détachés dans le corps des IA-IPR au titre de l'année 2015 et celle des IEN H-Cl intégrés par liste d'aptitude.

Nous y saluerons le départ à la retraite d'une soixantaine de collègues dont deux membres éminents du Bureau National :

- Bernard LEROUX, IA-IPR de Sciences Physiques, responsable de la pédagogie à Nantes, ex doyen
- Martine KAVOUDJIAN, IA IPR de Lettres, vice-doyen à Montpellier

BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2015-2016

Destinataire : votre délégué/ correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.**Adhérent** : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADEMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le **bureau du 07/03/2012**,

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 90,00 € (coût 30.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 75,00 € (coût 25.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Stagiaire, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00 € avec réduction fiscale)*
- Membre retraité, je verse la somme de 45,00 € (coût 15.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGÉ*
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de*

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....
mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

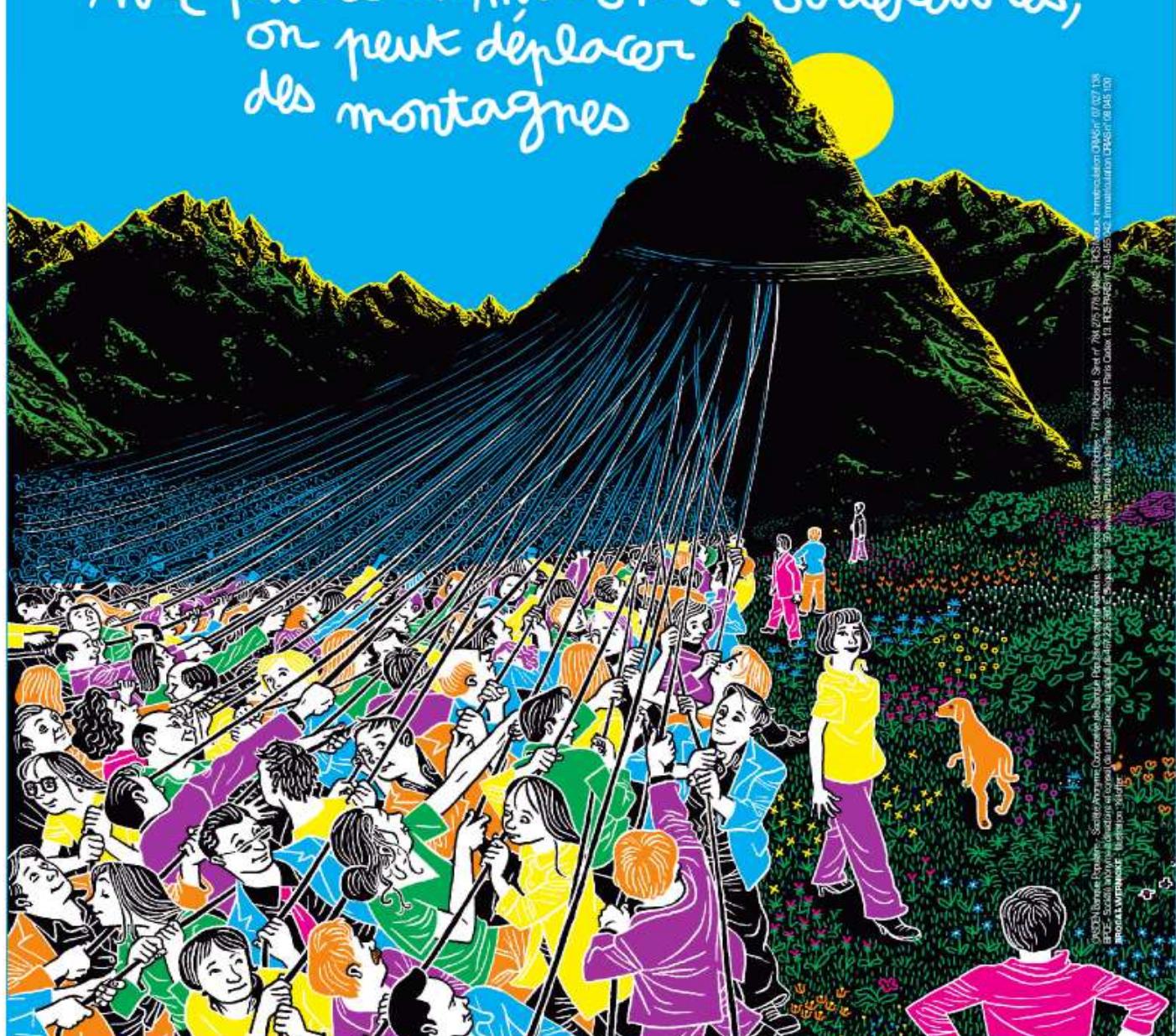
(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

L'annuaire, est mis à jour régulièrement. Il est disponible en ligne sur le site.

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Avec plus d'un million de Sociétaires,
on peut déplacer
des montagnes



INSTITUT FRANÇAIS DES SOCIÉTAIRES - CASDEN Banque Populaire - 77499 Nanterre Cedex 17 - Tél. 01 87 13 10 00
SOCIÉTÉ POPULAIRE D'EDUCATION ET DE RECHERCHE - CASDEN Banque Populaire - 77499 Nanterre Cedex 17 - Tél. 01 87 13 10 00
Ecole Supérieure d'Education et de Recherche pour les Sociétaires - CASDEN Banque Populaire - 77499 Nanterre Cedex 17 - Tél. 01 87 13 10 00
BROUARD INTERNAT - Nanterre 92000

La CASDEN, banque coopérative créée par des enseignants, met la force du groupe au service de chaque individu. Fondée sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance, elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun. La CASDEN propose à tous les établissements de disposer gratuitement d'outils pédagogiques¹⁰ (mallette, exposition...) pour sensibiliser les élèves au modèle économique coopératif.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, rendez-vous sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 0 826 824 400¹¹

¹⁰ Un seul exemplaire par établissement scolaire du 1^{er} au 12^e degré, dans la limite des stocks disponibles. Voir modalités sur www.casden.fr.
¹¹ Accès illimité aux heures de 9h30 à 18h30 du lundi au vendredi (0,99€ la min de l'appel téléphonique).



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture